

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
 composant le Conseil : 35  
 en exercice : 35  
 présents : 34  
 représentés : 1  
 pour : 34  
 abstentions : 1  
 contre :

**OBJET : Projet social 2014-2018 de la Maison de Quartier des Paradis – Approbation de la convention d'objectifs et de financement centre social et animation collective famille**

L'An deux mille quatorze, le vingt neuf avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt trois avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. N'GALLE-EBOA, S. LE ROUZES, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné pouvoir** :

S. CROCI à C. BIGRET

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation,

Vu la convention d'objectifs et de financement Centre social et Animation collective famille

Vu le budget communal,  
 Sur la proposition du Maire,  
 Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales et mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires afin de réaliser le programme des actions 2014-2017 relatives au projet social de la Maison de quartier des Paradis,

**Article 2** : de présenter les dossiers afin de solliciter les subventions prévues auprès de la Caisse d'Allocations Familiales liées au développement du projet social de la Maison de quartier des Paradis,

**Article 3**: ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Président du Conseil Général
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et ans susdits.  
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Laurent Vastel



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le **14 MAI 2014**  
Publication/Affichage le **15 MAI 2014**  
Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe autorisée  
AL. DUNY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AL. DUNY', is written below the text.